



Association Européenne
des Handicapés Moteurs

RESIDENCES LES MARIZYS

ADMINISTRATION
15 rue Raoul Follereau
58260 LA MACHINE

Tel : 03.86.50.92.00

Fax : 03.86.50.47.67

@ : residences@aehm.marizys.fr

Réunion du Conseil de Vie Sociale du 13 mars 2017

Présents :

Mme CONFORTI Sabine, Directrice
M. DE LA TAILLE Joseph, Vice-Président de l'AEHM
Mme Lucette A., Présidente du C.V.S.
Mme Virginie R., représentante des salariés
Mme Pauline G., psychologue

Représentants de parents :

- Mr Patrick V. représentant de l'aile 300
- Mr Bernard V. représentant de l'aile 100
- Mme Yvonne R. représentant du PDA

Représentants de résidents :

- Mr Gérard V.
- Mr Bernard S.
- Mr Moïse B.
- Mr Célestin B.
- Mme Carole T.

Excusés : Mr Hervé L. C. et le représentant de la Mairie

Approbation du dernier procès-verbal.

1. Le renouvellement des membres du CVS : opportunité d'un CVS distinct SAVS / Foyer ?

La Direction rappelle que le règlement de fonctionnement du CVS prévoit le mandat des élus pour 3 ans. Elle propose d'organiser le renouvellement des membres en fin d'année, ce qui laissera le temps de communiquer sur le rôle du CVS et de ses membres.

L'établissement est composé d'une partie internat (foyer, PDA, appartements) et d'un service externe (service d'accompagnement à la vie sociale). Est-il opportun de prévoir un CVS distinct pour le SAVS ? La Direction invite à réfléchir sur l'opportunité de créer un CVS

spécifique au SAVS qui permettrait de mieux répondre aux centres d'intérêts des usagers plus tournés vers l'extérieur. Aucune décision n'est prise mais la question se pose.

D'autres questions se posent au niveau du SAVS étant donné qu'il s'agit d'un service à part du foyer. Les personnes vivant sur l'extérieur n'ont pas les mêmes centres d'intérêts.

Pistes de réflexion autour de l'amélioration du fonctionnement d'un CVS :

La communication reste pour certains usagers problématiques, une réflexion peut être menée pour améliorer et faciliter la communication au sein de cette instance.

Chercher à faciliter le recueil des questions entre les représentants et les usagers. Un CVS pourrait impulser des rencontres entre les usagers.

Certains établissements ont plusieurs CVS car les préoccupations sont parfois différentes. Par exemple, à Valençay il y a deux CVS par rapport aux deux structures d'accueils (MAS pour adulte et l'IEM pour les enfants et adolescents).

Les élections sont reportées à la fin de l'année.

2. Un point sur le groupe thématique famille

Des questionnaires ont été envoyés début Janvier aux familles afin de recueillir l'avis des proches sur différents points dont la qualité de l'accueil, suggestion de communication...

17 questionnaires ont été retournés et 2 autres par la suite. Globalement, les proches notent une facilité d'échange avec l'équipe et plus particulièrement avec les référents, le chef de service et l'infirmière.

Il y a moins d'échange avec la psychologue, les agents de service et la directrice.

Les personnes ne souhaitent pas être plus associées à la vie de l'établissement.

Le 20/03 un plan d'action se coordonne sur l'ensemble des informations :

- ✓ Amélioration des espaces de communication
- ✓ Amélioration de l'information des familles
- ✓ Les missions de l'institution

Remerciements aux familles, proches, tuteurs d'avoir répondu aux questionnaires.

Les résidents ont été associés au groupe thématique « famille ». Physiquement, les familles et tuteurs ne peuvent pas être présents notamment à cause de la distance.

Il existe différentes mesures de protections juridiques : curatelle simple, renforcée ou tutelle. Les mandataires judiciaires peuvent être indépendants, rattachés à une association ou un membre de la famille de la personne. Les mandats sont sur 5 ans.

Les familles veulent parfois tout savoir mais l'usager ne le veut pas forcément. Il peut y avoir un décalage entre les informations que les familles veulent avoir et celles que les résidents veulent donner.

Le projet d'établissement va aider à préciser les missions de notre structure d'accueil.

« Est-on obligé d'adhérer au contrat de séjour ? » Il y a des devoirs et des obligations. L'adhésion de la personne permet d'acter l'envie de vivre dans cet établissement.

3. L'inscription des résidents aux activités :

Comment se passe les inscriptions ? Les animateurs ne sont pas toujours au courant des participants ou les résidents ne savent pas toujours bien se repérer.

Le tableau d'activités au foyer et au PDA permet d'identifier l'ensemble des activités mais les inscriptions « s'effacent » avec le temps.

Les locaux ne permettent pas de proposer toutes les activités (ex : activité lego)

Aux appartements, la question est en train d'être étudiée. Un groupe d'usagers avec l'équipe se mobilisent pour mettre en place des outils de communication écrits accessibles à tous (sous forme de tableau avec pictogrammes).

4. Informations diverses :

- La fête de l'été va se dérouler le samedi 1^{er} juillet.
- Le projet de changement de fenêtres et installation de volets est en court. Ce projet est géré par Nièvre habitat. Les fenêtres ont été mesurées. Cela devrait se faire en 2017. Mme Conforti ne peut pas transmettre de date à laquelle vont s'effectuer les travaux, la gestion appartient à Nièvre habitat.
- Un diagnostic établi par le propriétaire des locaux a décelé de l'amiante dans certaines plaques sous les combles et au niveau des façades en ardoise. L'extraction des matériaux se fera par l'extérieur.
- La terrasse devant le PDA va être refaite.
- L'infirmerie va être transférée au bureau du SAVS. L'auditorium va être ouvert avec quelques fenêtres pour rendre cette pièce plus lumineuse.
- Le service mobile de coordination de soins a déménagé dans les locaux près de la mairie.

- Point sur le CPOM- celui-ci est composé de 6 axes :
- Projet architectural : Rénovation et restructuration du foyer dont les travaux de la cuisine qui sont prévus pour 2018
- Mettre à jour l'agrément du foyer en regroupant les 3 services : PDA / Appartements / Foyer et prise en compte de l'hébergement temporaire.
- Etendre le SAVS afin d'accueillir 3 personnes en plus soit 21 personnes au lieu de 18 actuellement et déménagement des bureaux du SAVS en dehors du foyer.
- Le service des appartements va évoluer. Le projet est de libérer les logements les plus vétustes et les moins accessibles. Les villas seront transférées aux appartements.
- L'évolution de l'emploi : reconnaissance de diplômes de certains salariés, formations qualifiantes de salariés non diplômés, extension de postes.
- Projet d'établissement en cours d'écriture.

Une formation « nutrition-santé » a eu lieu pendant 2 jours. Elle a été animée par l'IREPS (Instance Régionale de Santé de Bourgogne). Cette formation est financée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), B.F.C., la Fondation Malakoff Médéric Handicap, la C.N.S.A. et la D.R.J.S.C.S.

La réforme SERAFIN-PH : Un groupe de travail, au niveau national, est mis en place pour la mise en place des réformes de la tarification. Cette réforme n'est pas encore finalisée.

Ce groupe va étudier les besoins des résidents, définir des prestations selon les besoins et un coût pour l'attribution des nouvelles répartitions des moyens.

Cette nouvelle mesure va permettre d'affiner les besoins de l'ensemble de la population.

5. Les familles :

- La représentante des parents du PDA regrette de ne pas pouvoir parler avec les autres parents. Est-ce que le numéro de téléphone peut apparaître sur le compte rendu du CVS ?

La Direction propose d'établir une liste des membres avec les numéros de téléphone de chacun, de manière à faciliter la communication entre les familles. Tous les membres sont d'accord. Cette décision est actée, cette liste sera diffusée aux familles.

- Comment est diffusé le compte rendu du CVS ?

Il est diffusé aux membres du CVS ou à demande de la famille et sur le site de l'AEHM.

- Le groupe thématique famille a abordé la question de la diffusion du compte rendu CVS.

La Direction propose de le diffuser par courrier aux familles et proches de l'établissement.

- La maison des parents n'est pas accessible en fauteuil. Même si un aménagement extérieur est possible, les toilettes restent inaccessibles.

C'est une des raisons qui explique que la Direction ne souhaite pas que les résidents en fauteuil y accèdent (sécurité). L'idée se tourne vers une villa inoccupée actuellement qui pourrait temporairement être mise à disposition des familles, la Direction apportera une réponse au prochain CVS.

6. Le PDA :

Un manque d'information est remonté entre le foyer et le PDA. Les informations circulent mal.

La communication reste un sujet toujours présent au sein des structures.

Devant certaines difficultés, les usagers peuvent utiliser le CVS pour faire remonter leurs questionnements. Pour améliorer les réflexions et éviter de différer les réponses, les questions peuvent être posées avant le CVS. Les éducateurs peuvent aider les usagers à formuler leurs questions.

7. Les appartements :

Cette année ce sont les 25 ans des appartements.

Les appartements signalent qu'il y a un problème de communication avec Logivie car toutes les demandes restent souvent en suspens. Le signaler à M. David V. et Mme Conforti prend contact avec Logivie si besoin.

Il y aura la possibilité d'accueillir bientôt des stagiaires au sein des appartements.

Les résidents souhaitent renouveler la fête des voisins. Elle se déroulera le 19 mai 2017.

8. Le foyer :

Est-ce qu'un abri fumeur avec un espace plus ouvert serait-il possible ?

Une fenêtre doit être mise vers un bureau donc le coin fumeur changerait de place. Nièvre habitat doit donner sa réponse.

Est-ce que la piscine sera ouverte cet été ?

C'est en cours d'évaluation. Si elle est remise en état, Mme Conforti envisage d'embaucher une personne pour accompagner les résidents à la piscine afin de renforcer l'équipe.

Les résidents souhaitent plus de repas thématiques. Cette demande est à discuter lors des commissions repas. La prochaine a lieu le 10 avril.

La prochaine réunion aura lieu le 19 juin à 17h

La Présidente du CVS,
Lucette A.